REPUBLI NCAISE
AR PREFECTURE
005-200034502-20190527-201927050056-DE
Rec

Délibération n° 20192705-0056

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept du mois de mai à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 23 mai 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16
Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Christian PARPILLON, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 3
M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Pierre-Yves MOTTE.

Etaient absents et représentés : 3
M. Philippe GONDRE ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Pierre-Yves MOTTE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Andrée FESTA.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

MARCHE PUBLIC A BON DE COMMANDE RELATIF A LA POSE DES VANNES ET COMPTEURS

Monsieur Le Maire :

Rappelle que par délibérations successives en date du 25 novembre 2014 et du 22 décembre 2014, le Conseil municipal de Saint-Bonnet-en-Champsaur s'est prononcé favorablement sur le lancement des procédures de réalisation de schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement collectif.

Rappelle que dans le cadre du schéma directeur d'eau potable, le prestataire réalisant l'étude (Cabinet SAUNIER) a déterminé un certain nombre de compteurs et de vannes à poser. Dans ce cadre, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 7 février 2019.

Précise qu'après l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offre (CAO) réunie le 12 mars 2019, deux offres ont été reçues et considérées recevables. La commission d'appel d'offre (CAO) s'est réunie de nouveau le 3 mai 2019 afin de retenir un candidat à la vue du rapport d'analyse des offres.

Précise qu'après analyse du rapport d'analyse des offres et selon les critères de jugement définis par le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offre (CAO) a jugé l'entreprise VEOLIA la mieux classée. Pour information, le montant du devis estimatif s'élevant à 102.100€ HT (dont 7.800€ HT d'option de supervision sur les compteurs).

Précise que le montant maximum s'élève à 120.000€ HT et que ledit marché est valable pour une durée d'un an sans reconduction possible.

A la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :
- **Approuver** le choix de la commission d'appel d'offres du 3 mai 2019 ;

AR PREFECTURE
005-200034502-20190527-201927050056-DE
Reçu le 28/05/2019

Délibération n°
20192705-0056

- **Retenir** l'entreprise VEOLIA qui a formulé l'offre économiquement la plus avantageuse dans la limite de 120.000€ HT et pour une durée d'un an sans reconduction possible ;
- **Charger** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	19	Pour :	16
Membres présents :	16	Abstention :	3
Membres représentés :	3	Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 27 mai 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT BONNET 05 (Htes-Alpes)

Transmis en Préfecture le :
Affiché ou publié le :